

From: gilours@orange.fr

Sent: Thursday, November 2, 2017 6:16 AM

To: henriours5@gmail.com

Subject: ENGAGEMENT CERFAC PROCEDURES CONTREMARQUE T CIVIL & T PENAL VS MAIRIE DE RENAGE

LEXINNOV AVOCAT

28 COURS JEAN JAURES

38200 GRENOBLE

LR+AR

Renage, le jeudi 26 octobre 2017,

Maitre Philippe SIMON,

conformément à votre lettre de mise en demeure du 26 septembre 2017 CERFAC VS MAIRIE DE RENAGE,

vu l'absence de règlement sous quinzaine depuis cette date ;

vu l'absence de réponse écrite concernant cette affaire ;

veuillez engager immédiatement les procédures appropriées devant les juridictions compétentes aux fins de voir être réparé le préjudice subi.

Avec mes remerciements recevez mes salutations les meilleures.

Gilles MICHEL

CERFAC Le Président